



JUEGOS/JOGOS DEL/DO ATLANTICO

ATLANTIC GAMES 2024

BAJO/BAIXO
GUADIANA

03-07 JULIO



RÈGLEMENT GÉNÉRAL



RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA COMPETITION DU 3 AU 7 JUILLET 2024

1. GÉNÉRAL

Le Comité Atlantique des Sports Nautiques et les municipalités d'Alcoutim, Castro Marim, Vila Real de Santo António, ainsi que les municipalités d'Ayamonte et d'Isla Cristina, invitent cordialement les régions et pays de l'Espace Atlantique à participer à la XXIV^e édition des Jeux Nautiques Atlantiques. Le Comité Atlantique des Sports Nautiques se réserve le droit d'inviter d'autres régions ou pays.

Les Jeux Nautiques Atlantiques 2024 auront lieu du 3 au 7 juillet 2024 sur le territoire du Bajo Guadiana.

Les sports nautiques qui seront en compétition seront : Beach Sprint (aviron), Kayak de mer, Kayak de course en ligne, Nage avec palmes, Nage en eau libre, Paddle surf, Sauvetage sportif, Voile et Pêche sportive ; et, comme sports de démonstration, les modalités suivantes : Kitesurf, Windsurf et Wingfoil, tous sous l'autorité des fédérations suivantes :

- **Fédération Portugaise de Canoë-Kayak**
- **Fédération Andalouse d'Aviron**
- **Fédération Andalouse de Natation**
- **Fédération Portugaise de Voile**
- **Association Régionale de Voile de l'Algarve**
- **Fédération Portugaise de Pêche Sportive**
- **Association Régionale des Pêches de l'Algarve**
- **Fédération Portugaise des Activités Sous-Marines.**
- **Fédération Royale Espagnole de Sauvetage**
- **Fédération Espagnole de Surf**
- **Fédération Andalouse de Voile**

Les lieux où se joueront les différentes modalités sont :

- **Fleuve Guadiana et baie de Monte Gordo** : Voile.
- **Plage d'Isla Cristina** : Paddle Surf et Kitesurf, Wingfoil et Windsurf exposés.
- **Plage d'Isla Canela** : Beach Sprint (Aviron), Sauvetage et Sauvetage Kitesurf et Wingfoil.
- **Praia de Altura – Castro Marim** : Kayak de mer, nage avec palmes et pêche sportive.
- **Alcoutim – Ria Guadiana** : Kayak en ligne
- **Vila Real Santo António – Fleuve Guadiana** : Nage en eau libre et Traversée du Rio Guadiana à la nage.

La cérémonie d'ouverture aura lieu à Ayamonte le 3 juillet 2024 à 19h00, heure espagnole, suivie d'une fête sociale. Le lieu sera annoncé ultérieurement.

2. AUTORITE ORGANISATRICE

Les Jeux Nautiques Atlantiques 2024 sont organisés par les municipalités du Bajo Guadiana, avec la coordination technique de l'Association de Voile Guadiana et du Patronat Municipal des sports d'Ayamonte, et avec la collaboration des clubs locaux et d'autres associations liées à l'événement.

3. RÈGLEMENT

Les compétitions se dérouleront conformément aux règlements des fédérations respectives de chaque sport au Règlement général des Jeux Nautiques de l'Atlantique du Bajo Guadiana 2024 et au Règlement sportif général du Comité Atlantique des Sports Nautiques :

3.1. PUBLICITÉ

Les participants peuvent afficher des publicités des sponsors, collaborateurs et organisateurs des Jeux sur les coques et voiles de leurs bateaux, ou sur tout autre équipements autre que ceux fournis et requis par l'organisation.

3.2. DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre strict des besoins de l'organisation, les personnes en compétition peuvent apparaître dans :

- **Photographies**
- **Enregistrements pour réaliser une vidéo**
- **Interviews pour la presse**
- **L'image des participants au concours pourra être publiée et citée dans la presse, ainsi que sur le site internet des Jeux Nautiques de l'Atlantique et sur les réseaux sociaux. Les documents pourront être utilisés par le Comité Atlantique des Sports Nautiques.**

4. MODALITÉS ET DISCIPLINES

Voir l'annexe « *Annonces de compétition* ».

5. ÉQUIPEMENT FOURNI

Les concurrents peuvent être sanctionnés pour utilisation inappropriée ou destruction du matériel fourni par l'Organisation, dans les sports dans lesquels l'Organisation fournit du matériel. Une telle sanction pourra entraîner la disqualification, le paiement d'une indemnité et/ou le retrait du privilège d'utiliser ledit matériel.

L'Autorité Organisatrice ne fournira aucun appareil ou accessoire technique ni aucun équipement personnel. Aucune modification d'aucune sorte ne sera apportée aux bateaux, planches ou tout autre matériel sans avoir été préalablement consultée et autorisée par l'autorité organisatrice.

6. ÉLIGIBILITÉ

6.1. RÉGIONS PARTICIPANTES

Peuvent participer les athlètes faisant partie d'équipes représentant un pays, une région ou une ville de l'Arc Atlantique, ou d'autres zones déjà mentionnées dans cet appel.

L'Arc Atlantique comprend les pays suivants : l'Irlande, le Royaume-Uni, la France, l'Espagne et le Portugal.

Ces équipes peuvent être désignées par les autorités sportives nationales, régionales ou locales de ces pays, régions ou villes.

Les équipes représentant d'autres régions ou pays autres que ceux mentionnés sont autorisées à participer, à condition qu'une demande formelle soit envoyée au Comité d'Organisation pour leur participation.

6.2. ÉQUIPEMENT ET LICENCES

Chaque concurrent doit être membre d'un Club situé sur le territoire ou la ville que représente son équipe.

Chaque concurrent doit être membre d'une Fédération Sportive compatible avec sa pratique compétitive et le territoire ou la ville que représente son équipe.

Chaque concurrent doit être en possession d'une licence sportive individuelle délivrée par sa Fédération. Dans le cas d'une Fédération qui ne délivre pas de licence, le concurrent doit disposer d'une assurance « accident sportif » prévue par sa Fédération.

Le Comité d'Organisation résoudra toute demande ou désaccord lié à la détermination de l'autorité nationale ou régionale représentée par un concurrent.

6.3. DRAPEAUX DES ÉQUIPES PARTICIPANTES

Chaque équipe doit apporter son drapeau national ou régional, mesurant environ 1,5 x 2,5 mètres, et un CD/MP3 avec l'hymne régional ou national.

7. INSCRIPTION

7.1. PRÉ-INSCRIPTION

Les autorités participantes doivent communiquer avant le 15 mai 2024 par pré-inscription auprès du Comité d'organisation :

- **Le nombre final de disciplines sportives auxquelles leur équipe participera**
- **Le nombre d'athlètes inclus dans leur équipe**

LE FORMULAIRE DE PRÉ-INSCRIPTION POUR LES ÉQUIPES ET ACCOMPAGNANTS SERA REMPLI SUR LE LIEN SUIVANT : www.atlanticgamesguadiana2024.eu

7.2. DÉLAIS D'INSCRIPTION

Les inscriptions doivent être effectuées à partir du 1er mars 2024, sur le site internet des Jeux Nautiques de l'Atlantique 2024, par les entités participantes.

La période d'inscription est divisée en 2 phases :

- **Phase 1 : avant le 15 mai 2024**
- **Phase 2 : après le 15 mai et jusqu'au 21 juin 2024**

Les documents suivants doivent être présentés :

- **Licence sportive** (pays ou régions)
- **Attestation d'assurance responsabilité civile** (pays ou région sans autorisation fédérale)
- **Autorisation parentale** (pour les sportifs mineurs : modèle disponible en www.atlanticgamesguadiana2024.eu)
- **Autorisation d'utilisation de votre image**

Les inscriptions se clôtureront le 21 juin 2024 à 24h00 UTC.

Inscriptions tardives : Le comité organisateur se réserve le droit d'accepter les inscriptions tardives après le 21 juin 2024.

7.3. FRAIS D'INSCRIPTION

Le coût d'inscription par athlète participant est calculé sur la base des éléments suivants :

1. **Inscription en phase 1 ou phase 2.**
2. **Le statut ou non de membre du Comité Atlantique des Sports Nautiques, présenté par l'organisme auquel appartient l'athlète.**

La catégorie de membre Comité Atlantique des Sports Nautiques s'acquiert en payant la cotisation. Le tarif pour la période 2024 – 2025 est fixé à 70 euros.

Les frais d'abonnement sont définis comme suit :

	ORGANISATION NON-MEMBRE	ORGANISATION MEMBRE
PHASE 1	50 euros par athlète	40 euros par athlète
PHASE 2	60 euros par athlète	40 euros par athlète

EXEMPLE POUR UNE ÉQUIPE DE 8 ATHLÈTES

	ORGANISATION NON-MEMBRE	ORGANISATION MEMBRE
PHASE 1	8 x 50 € = 400 €	8 x 40 € + 70 € = 390 €
PHASE 2	8 x 60 € = 480 €	8 x 40 € + 70 € = 390 €

Toute inscription non réglée ou confirmée à la date de clôture de la période d'inscription sera annulée le 21 juin 2024.

Un compétiteur qui participe à plusieurs sports (par exemple, un compétiteur qui participe à la fois à la Nage en eau libre et au Sauvetage sportif) doit payer autant de frais d'inscription qu'il y a de sports auxquelles il souhaite participer.

Un concurrent qui participe à plusieurs épreuves d'un même sport ne paiera qu'un seul droit d'inscription.

Tous les paiements seront effectués sur le compte bancaire du comité d'organisation du V.R.S.A. avec adresse à :

IBAN : PT50 0033 0000 457014865653 05

7.4. CONFIRMATION D'INSCRIPTION

L'inscription et l'identification de chaque athlète doivent être confirmées les 2 et 3 juillet de 10h00 à 18h30 par les responsables d'équipe au Secrétariat général des Jeux nautiques de l'Atlantique.

7.5. OBLIGATIONS DES ENTITÉS PARTICIPANTES

Les entités participantes ont l'obligation de :

- **Sélectionner les équipes et désigner les responsables.**
- **Recueillir les informations auprès des concurrents : licences et attestations d'assurance.**
- **Transmettre les informations aux concurrents, les fiches d'inscription et le Règlement des jeux Nautiques Atlantiques.**
- **Récupérer les autorisations des parents (disponibles sur www.atlanticgames.eu) et les transmettre à la Commission Atlantique.**
- **Organiser et financer le transport vers la ville de compétition.**
- **Financer l'hébergement et la restauration de ses équipes.**

8. HÉBERGEMENT, RESTAURATION/ALIMENTATION

8.1. PLAN D'HÉBERGEMENT

L'organisation fournira des informations sur les hébergements recommandés et les prix convenus avec une agence spécialisée, et les participants doivent effectuer leurs réservations à temps directement auprès de l'agence.

Vous serez informé suffisamment à l'avance des événements sociaux qui seront organisés par l'organisation dans les communes concernées.

9. SÉCURITÉ

Une mention spéciale est faite au respect des normes de sécurité établies, tant en général que spécifiques aux modalités sportives respectives.

10. LOCATION DE BATEAU

10.1. LOCATION DE BATEAU OU KAYAKS

L'Organisation peut proposer la location d'un certain nombre de bateaux.

10.2. CAUTION POUR LA LOCATION DE BATEAU

Les équipes participantes doivent déposer une caution de 500 euros (chèque ou espèces) au moment de la confirmation de l'inscription pour couvrir les éventuels dommages, pertes ou détériorations pouvant survenir aux supports nautiques fournis ou loués. La caution constituera la limite de responsabilité pour chaque incident.

Dans le cas où il serait nécessaire d'utiliser partiellement ou totalement ladite caution, le concurrent concerné devra la reconstituer à son montant initial afin de continuer à participer au concours.

11. PROGRAMME PROVISOIRE

Ce programme provisoire dépendra des annonces finales des compétitions pour chaque discipline.

Mercredi 3 juillet :

- **De 10h00 - 18h00 ES – 09h00 - 17h00 PT** : Accueil des délégations et des participants et confirmation des inscriptions, au secrétariat de compétition de chacun des sites.
- Accueil sur les sites de compétition et séances d'essais libres.
- **19h00 ES – 18h00 PT** : Cérémonie d'ouverture suivie d'un événement social à Ayamonte.

Jeudi 4 juillet :

- **10h00 ES – 09h00 PT** : Réunions techniques des chefs d'équipe sur le site de compétition.
- **De 10h00 - 19h00 ES – 09h00 - 18h00 PT** : Compétitions sur des sites avec des horaires adaptés aux événements sportifs.

Vendredi 5 juillet :

- **10h00 ES – 09h00 PT** : Réunions techniques avec les chefs d'équipe sur le site de compétition.
- **De 10h00 à 19h00 ES – 09h00 à 18h00 PT** : compétitions dans des lieux aux horaires adaptés aux événements sportifs.

Samedi 6 juillet :

- **10h00 ES – 09h00 PT** : Réunions techniques avec les chefs d'équipe sur le site de compétition.
- **De 10h00 - 19h00 ES – 09h00 - 18h00 PT** : Compétitions sur des sites avec des horaires adaptés aux événements sportifs.
- **20h00 ES – 19h00 PT** : présentation des résultats et cérémonie de clôture à Vila Real de Santo António, et remise des prix collectifs.
- **21h00 ES – 20h00 PT** : Clôture à Vila Real de Santo António.

Dimanche 7 juillet : récupération des bateaux, et organisation du voyage des participants.

L'organisation peut organiser des événements sociaux pour les participants dans leur municipalité, qui seront annoncés longtemps à l'avance.

12. CLASSEMENTS

Les classements seront conditionnels à la participation d'au moins trois équipes dans chaque modalité et épreuve. Si la participation est inférieure à trois équipes, aucun classement ne sera établi.

a) Classement individuel des compétitions

Le système de classification des athlètes individuels ou des équipages dans chaque épreuve sera défini conformément aux instructions de compétition ou aux règlements de compétition de chaque discipline.

b) Classement des équipes par sport

Les Classements des équipes des Jeux de l'Atlantique concernent toutes les équipes participant aux Jeux de l'Atlantique, que ces équipes participent à un ou plusieurs sports ou disciplines.

Le classement des équipes par sport (Trophée « Sport ») est établi conformément aux règles et usages spécifiques des fédérations. A défaut, le classement sera établi en comptant le nombre de médailles d'or (classement des individuels ou des équipages) obtenues par chaque équipe dans le sport en question.

c) Classement Général des équipes des Jeux de l'Atlantique

Les Classements des équipes des Jeux de l'Atlantique concernent toutes les équipes participant aux Jeux de l'Atlantique, que ces équipes participent à un ou plusieurs sports ou disciplines.

- Le classement des équipes entre elles, tous sports confondus, (Trophée « Jeux de l'Atlantique ») sera construit à partir du classement des équipes par sport. Pour l'établir, il sera procédé à l'addition des places de chaque équipe dans chaque sport en attribuant les points comme suit : 1er = 1 point, 2ème = 2 points, 3ème = 3 point...

13. PRIX (MÉDAILLES/TROPHÉES)

Les prix qui seront décernés sont les suivants :

- **Médailles individuelles** pour les trois premières places de chaque épreuve (s'il y a un minimum de trois équipes participant à chaque épreuve)
- **Trophées « Sport »** pour les trois premières équipes de chaque sport (à condition qu'il y ait un minimum de trois équipes participantes dans le sport en question)
- **Trophées « Jeux de l'Atlantique »** pour les trois premières équipes dans tous les sports du classement des Jeux (à condition qu'au moins trois équipes participent)

14. INSTRUCTIONS SPÉCIALES

Des instructions spécifiques seront mises à la disposition de toutes les personnes participant au concours au moment de la confirmation de l'inscription.

15. JURY INTERNATIONAL

Dans la mesure du possible, dans toutes les disciplines, le Comité d'Organisation désignera un jury international.

Des contrôles antidopage pourront être effectués pendant la compétition.

16. MESURE

Des contrôles de mesures seront effectués avant le début des essais et pendant les essais, sur tout navire, pour garantir le respect de la réglementation.

17. RESPONSABILITÉ

Les personnes qui participent à ces Jeux le font sous leur seule responsabilité. Ni le Comité d'Organisation, ni le Comité Atlantique des Sports Nautiques, ni aucune des personnes ou organisations impliquées dans l'organisation de l'événement ne peuvent être tenus responsables de toute blessure, dommage, perte de vie ou de propriété causé pendant les Jeux.

Chaque participant est responsable de sa participation ou non à une épreuve. Le Comité Organisateur des Jeux Nautiques Atlantiques Bajo Guadiana 2024 pourra exiger le paiement des dommages causés par une mauvaise utilisation des installations nautiques et des logements officiels. Tout participant, ou son accompagnateur, pourra être exclu du concours pour faute ou comportement inapproprié, quelles que soient les mesures que le jury concerné pourra prendre.

18. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Toutes les demandes liées aux Jeux Nautiques Atlantiques – Bajo/Baixo Guadiana 2024 doivent être envoyées à :

Courriel : atlanticgamesguadiana2024@gmail.com

NOTE FINALE

CET APPEL GÉNÉRAL À LA COMPÉTITION PEUT ÊTRE MODIFIÉ DANS TOUTES SES PARTIES AVEC TOUT ACCORD PRÉALABLE DES ENTITÉS DE COORDINATION DE LA COMPOSANTE SPORTIVE, DE L'ASSOCIATION NAVALE DE GUADIANA ET DU CONSEIL MUNICIPAL DES SPORTS D'AYAMONTE. LA VERSION MISE À JOUR DE CET APPEL GÉNÉRAL SERA DISPONIBLE SUR LES PAGES WEB DES JEUX NAUTIQUES DE L'ATLANTIQUE 2024 ET DU COMITÉ ATLANTIQUE DES SPORTS NAUTIQUES www.atlanticgamesguadiana2024.eu ET www.atlanticgames.eu